

**DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE CHINON**  
**COMMUNE DE CHAVEIGNES**  
**Le Bourg**  
**37120 CHAVEIGNES**

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :

Mercredi 16 novembre 2016 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,  
Philippe DUBOIS

**ORDRE DU JOUR**

- \* Approbation du motif de l'urgence
- \* Plan local d'urbanisme : Adhésion à un groupement de commande et signature de convention – bureau d'étude – révision plan local d'urbanisme – désignation des représentants à la commission d'appel d'offres

**Séance du 16 novembre 2016**

L'an deux mil seize, le 16 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 novembre 2016, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT, Pierre LEFEVRE, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE, Cynthia DIEU-COURRÈGES,

Etaient excusées : Catherine JEAN,

Etaient absents : Éric NAVARRE, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ

Catherine JEAN a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Éric DEVIJVER.

Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2016-11-16-01**  
**APPROBATION DU MOTIF DE L'URGENCE**

Après avoir exposé les motifs de la convocation d'urgence au Conseil Municipal, justifiée par la nécessité d'adhérer à un groupement de commande avec signature d'une convention pour la révision du plan local d'urbanisme, considérant le planning pour que la commande soit passée avant la fusion des trois communautés de communes, soit au plus tard le 31 décembre 2016, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer définitivement sur l'urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'initiative de Monsieur Le Maire. La séance est déclarée régulièrement ouverte.

**DELIBERATION N°2016-11-08-02**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME :**  
**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE ET SIGNATURE DE CONVENTION**  
**BUREAU D'ETUDE – REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Chaveignes va devoir procéder à une révision de son plan local d'urbanisme (PLU). D'autres communes ayant un projet analogue (Lémeré et Ligré), il est proposé de constituer un groupement de commandes pour désigner un cabinet en charge de l'étude de révision du PLU pour chacun des membres du groupement ainsi constitué.

Afin de mutualiser les efforts financiers, d'établir un diagnostic territorial intégrant des thèmes communs puis de définir un projet propre à chaque commune, il est opportun de faire appel à un unique bureau d'étude.

Ainsi, Monsieur Le Maire donne lecture du projet de la convention du groupement de commandes. La commune de Ligré est désignée coordonnateur et donc chargée de la gestion des procédures dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics.

Conformément aux dispositions des marchés publics, le groupement de commande sera formalisé par une convention constitutive signée par les membres du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- \* Approuve cette proposition.
- \* Autorise le maire à signer la convention correspondante et tout acte relatif à ce groupement de commande.
- \* Accepte l'exécution du marché comme suit : les communes membres du groupement assureront le financement de l'étude PLU qui leur incombe. Les membres du groupement s'engagent à rémunérer le bureau d'études retenu pour le document d'urbanisme propre à chaque commune figurant dans l'offre du bureau d'étude retenu par la commission.
- \* Désigne par vote à bulletins secrets les membres pour la constitution de commission d'appel d'offres. Sont élus Philippe DUBOIS, membre titulaire et Françoise MANCEAU, membre suppléant.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.